

Paris, le 7 janvier 2015

Monsieur Jean-Michel JOLION
Conseiller en charge des formations du supérieur,
de l'orientation et du lien enseignement scolaire - enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Objet : la formation des lauréats titulaires d'un master MEEF.

Monsieur le Conseiller,

Lors de la séance du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants du 18 décembre 2014, vous avez présenté la réforme de la formation des enseignants comme un « objet vivant », « en évolution », « améliorable » et vous avez sollicité des contributions de tous dans ce sens, pointant en particulier la question des lauréats des concours déjà titulaires d'un master MEEF à la rentrée 2015.

Nous saluons le fait que le comité de suivi se soit clairement prononcé contre le temps plein en responsabilité de classe pour les lauréats des concours déjà titulaires d'un M2 à la rentrée 2015, qui avait été présenté - comme une hypothèse par le MENESR.

En effet, dans la configuration actuelle du cursus, ces lauréats, ont besoin d'un fort complément de formation (a minima le mi-temps actuel). Malgré leurs deux années de master, ils ont eu une formation tronquée puisqu'ils n'ont pas accédé à un stage en pleine responsabilité source de construction de compétences professionnelles dans une alternance intégrative et qu'ils ont dû par priorité préparer une nouvelle fois le concours (qui ne couvre qu'un périmètre réduit du champ de formation) en parallèle de leur M2.

Actuellement, une véritable alternance intégrative pour ces lauréats déjà titulaires d'un M2 MEEF, reste à mettre en place et doit reposer sur deux conditions visant à équilibrer la charge de travail : d'une part, le temps en responsabilité du stagiaire en EPLE à mi-temps devant élèves qui nécessite un temps très conséquent de préparation ainsi que la participation à la vie de l'établissement (auxquels il faut ajouter pour beaucoup des longs déplacements) ; d'autre part la nécessité de contenus de formation incontournables : analyse de la pratique, de l'activité des élèves et de l'enseignant (didactique professionnelle), de réflexion sur des études de cas de situations professionnelles (gestion de situations critiques). Cette formation réflexive, s'appuyant sur des productions de la recherche, suscite des besoins d'approfondissements, de didactiques disciplinaires notamment, et des ateliers d'aide à la construction de progressions, de séquences, d'évaluations...) en lien direct avec le stage.

Cette configuration est de nature à permettre la construction d'une identité professionnelle et l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'évolution tout au long de la carrière. C'est une mission essentielle des ESPE.

Cependant, pour avoir du sens, la formation de ces stagiaires déjà titulaires d'un M2 MEEF doit être pensée de manière spécifique de façon à éviter les malaises, les tensions, le sentiment de découragement et d'infantilisation qu'ils ont vécus cette année, en ayant l'impression de refaire le même parcours, avec les mêmes évaluations. Sachant que ces fonctionnaires stagiaires vont représenter des pourcentages non négligeables de lauréats, leur parcours doit absolument être anticipé. Il est nécessaire de le repenser et de le consolider, en amont, afin d'éviter que les étudiants ne s'organisent pour volontairement « échouer » au master de peur de se retrouver sans « vraie formation par alternance » à temps complet la rentrée suivante (autrement dit, envisager leur parcours sur trois ans : deux années de master + une année de FS).

.../...

.../...

Enfin, pour élargir la réflexion à l'ensemble de la formation de l'année de M2 MEEF, nous tenons à souligner qu'en l'état actuel du cursus de master MEEF, avec le concours au milieu du cursus et un mi-temps sur le terrain, l'année de M2 s'avère totalement écartelée entre plusieurs exigences contradictoires pour l'ensemble des étudiants : trop lourde avec la préparation une nouvelle fois du concours dans des conditions périlleuses pour les non-lauréats ; trop lourde avec un mi-temps en responsabilité pour les lauréats ; ne répondant pas aux besoins spécifiques de certains lauréats bénéficiant d'un parcours adapté qui y participent ; cette année enfin, ne répond aucunement aux besoins d'une formation professionnelle de qualité en lien avec la recherche. Cela nous conduit à réaffirmer avec force que le temps de stage de M2 doit être limité à tiers temps et que la formation doit être poursuivie sur l'année de T1 (post-master) avant d'envisager un temps plein. C'est bien à un bilan précis de ces seize premiers mois de la réforme qu'il faut procéder pour prendre la mesure des problèmes liés à celle-ci, c'est pourquoi nous demandons la tenue en urgence d'une table ronde paritaire rassemblant services du ministère et organisations syndicales.

Une contribution du SNESUP-FSU et du SNEP-FSU vous parviendra prochainement présentant notre analyse dans ce cadre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération distinguée.

Claudine KAHANE

Marc NEVEU



C. KAHANE



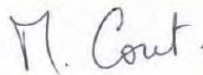
M. NEVEU

co-Secrétaires Généraux du SNESUP-FSU

Thierry Astruc

Muriel Coret

Vincent Charbonnier



M. Coret.



co-responsables du collectif national FDE du SNESUP-FSU

Claire Pontais



Secrétaire générale adjointe du SNEP-FSU